Commission Royale des Monuments et des Sites

Koninklijke Commissie Voor Monumenten en Landschappen

www.crms.brussels | crms@urban.brussels | 02.432.85.00

www.kcml.brussels | kcml@urban.brussels | 02.432.85.00

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut Jossart
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 09/09/2024

N/Réf.: JET40012_730_PU

Gest.: TS

NOVA: 10/PFD/1932226 Corr DU: Virginie MICHEL

Lindsay LEJEUNE

JETTE. Avenue du Heymbosch et avenue Van Engeland

(= partiellement dans la zone de protection de l'Ancienne Chapelle de

l'hôpital Brugmann / ZICHEE)

<u>DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME</u>: Réaménager de façade à façade l'avenue du Heymbosch (entre les avenues Van Engeland et Jean Joseph Crocq) pour le passage du bus 88, redimensionner la partie de la chaussée dédiée à la circulation automobile, aménager une piste cyclable, réorganiser le stationnement, aménager 2 nouveaux arrêts "Heymbosch", renouveler les revêtements, aménager des noues plantées, abattre 3 arbres, en replanter 3 et renouveler l'éclairage

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 22/08/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 04/09/2024, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (© BruGIS)



Situation projetée (document extrait du dossier de demande)

Avis

Le projet n'a que peu d'impact sur l'ancienne chapelle de l'hôpital Brugmann classée. La CRMS se réjouit du maintien des alignements d'arbres bordant l'avenue, mais regrette la réduction de la surface du parterre engazonné longeant les habitations au profit d'une piste cyclable en béton imperméable. Elle préconise de simplifier les aménagements projetés et de conserver au maximum les parterres de pleine-terre.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

S. VAN ACKER

Président